Réf. Farde e-Assemblées : 2434246

N° OJ : **49**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Scrl "Le Foyer Laekenois".- Travaux terrains de sport City Modèle.- Convention de mission de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale,

Vu le souhait commun de la Ville et de la scrl "Le Foyer laekenois" de rénover le terrain de sport en y créant des nouvelles aires de sport répondant aux besoins de la population.

Vu que l'objectif est de déléguer la maitrise d'ouvrage de ces travaux de rénovation du terrain de sport à la scrl "Le Foyer laekenois" qui gère l'ensemble des immeubles jouxtant la parcelle où les travaux de rénovation sont envisagés.

Vu que le financement complet du projet sera à la charge de la Ville via un subside d'investissement à destination de la scrl "Le Foyer laekenois" et que le marché public sera lancé par la scrl "Le Foyer laekenois" au terme d'une procédure concurrentielle avec négociation pour désigner l'architecte en charge des travaux à mener.

Considérant que les modalités de financement et de liquidation de ce subside d'investissement feront l'objet d'une convention à part ;

Etant donné la nécessité d'établir les modalités pratiques de la mission à la scrl "Le Foyer laekenois" pour pouvoir procéder aux travaux de rénovation du terrain de sport,

Considérant que le texte de cette convention a été soumis à l'avis du Service juridique et adapté en conséquence,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le texte de la convention liant la Ville de Bruxelles à la scrl "Le Foyer laekenois" est adopté.

Annexes :

Convention de mission de maitrise d'ouvrage déléguée FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)